



Blonay, le 28 novembre 2025

**Préavis N° 21-2025 concernant le Plan
d'affectation (PA) En Crausaz**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 25 novembre 2025
présidée par Monsieur Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,
vu le préavis N° 21-2025,
où la commission chargée de son étude et le rapport de minorité,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité (54 oui, 8 non, 3 abstentions) la réponse à l'opposition no 2 (M. Francis Henri
Mamin et Consorts du 27.06.2024)**

**a accepté à la majorité (55 oui, 6 non, 4 abstentions) la réponse à l'opposition no 3 (Association
Transports et Environnement (ATE) Section Vaud du 28.06 2024)**

**a accepté à la majorité (53 oui, 6 non, 6 abstentions) la réponse à l'opposition no 4 (Pro Riviera du
27.06.2024)**

**a accepté à la majorité (52 oui, 9 non, 4 abstentions) la réponse à l'opposition no 5 (Les Vert.e.s riviera
– Pays d'Enhaut du 27.06.2024)**

**a accepté à la majorité (55 oui, 5 non, 5 abstentions), le point 2 des conclusions du préavis municipal
n° 21-2025, à savoir :**

- d'adopter le plan d'affectation « En Crausaz » et son règlement sans modification, tels que soumis
à l'enquête publique;

**a accepté à la majorité (55 oui, 4 non, 6 abstentions), le point 3 des conclusions du préavis municipal
n° 21-2025, à savoir :**

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le
cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 25 novembre 2025.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Charles Morard

La secrétaire


Ariane Wunderli